monthey

❑ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 15 juin 2026

"Titre" : Mabillon et alentours

Texte de l'intervention :

Depuis l'ouverture de l'école et de la garderie du Mabillon, les abords de ces établissements connaissent une fréquentation importante aux heures d'entrée et de sortie des classes.
Je rappelle par la même occasion que d'importants travaux se poursuivent et que d'autres débutent tout juste dans le même quartier.

Plusieurs habitants de mon immeuble (Monthéolo 5) et des immeubles voisins constatent et font remonter que des espaces privés, notamment les accès aux immeubles et les parkings, sont régulièrement utilisés comme zones d'attente, de dépose ou de circulation par des parents et des enfants.

Cette situation peut occasionner des difficultés d'accès pour les résidents et crée des situations potentiellement dangereuses, tant pour les enfants que pour les usagers des immeubles du quartier.

Par ailleurs, malgré les modifications de la circulation, la rue du Monthéolo étant devenue une zone à circulation limitée aux bordiers autorisés, de nombreux véhicules semblent continuer à emprunter le secteur sans que les nouvelles règles soient toujours vues, comprises ou respectées.

Dans ce contexte, les questions suivantes appellent, selon moi, des précisions :

1. Après une année de fonctionnement, est-il possible d'obtenir un bilan des mesures de circulation et de sécurité mises en place autour de l'école et de la garderie ?
2. Une présence de la police est-elle envisagée dans les quartiers et ceux avoisinants afin d'assurer la sécurité de tous et de favoriser le respect des nouvelles règles de circulation, notamment dans les rues du Monthéolo, du Martoret et du Crochetan (ainsi que dans les autres rues concernées que je n'aurais pas mentionnées) ?
3. Une circulaire d'information à destination des parents et des familles est-elle prévue afin de rappeler les règles d'accès, de circulation et de respect des espaces privés voisins de ces établissements ?
4. Quelles mesures pourraient être prises pour éviter que les accès privés et les parkings résidentiels ne soient utilisés comme zones d'attente ou de circulation liées à l'école ?

Nom prénom : Jankovic Anita

Représentant le parti / groupe : Le Centre Monthey-Choëx

Date : 15 juin 2026

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de	Mme Anita JANKOVIC
représentant du	Parti le Centre Monthey-Choëx
formulée en séance du Conseil général le	15 juin 2026
répondu en séance du Conseil général le	21 septembre 2026

Titre :	Mabillon et alentours
Développement :	Depuis l'ouverture de l'école et de la garderie du Mabillon, les abords de ces établissements connaissent une fréquentation importante aux heures d'entrée et de sortie des classes. Je rappelle par la même occasion que d'importants travaux se poursuivent et que d'autres débutent tout juste dans le même quartier. Plusieurs habitants de mon immeuble (Monthéolo 5) et des immeubles voisins constatent et font remonter que des espaces privés, notamment les accès aux immeubles et les parkings, sont régulièrement utilisés comme zones d'attente, de dépose ou de circulation par des parents et des enfants. Cette situation peut occasionner des difficultés d'accès pour les résidents et crée des situations potentiellement dangereuses, tant pour les enfants que pour les usagers des immeubles du quartier. Par ailleurs, malgré les modifications de la circulation, la rue du Monthéolo étant devenue une zone à circulation limitée aux bordiers autorisés, de nombreux véhicules semblent continuer à emprunter le secteur sans que les nouvelles règles soient toujours vues, comprises ou respectées. Dans ce contexte, les questions suivantes appellent, selon moi, des précisions : 1. Après une année de fonctionnement, est-il possible d'obtenir un bilan des mesures de circulation et de sécurité mises en place autour de l'école et de la garderie ? 2. Une présence de la police est-elle envisagée dans les quartiers et ceux avoisinants afin d'assurer la sécurité de tous et de favoriser le respect des nouvelles règles de circulation, notamment dans les rues du Monthéolo, du Martoret et du Crochetan (ainsi que dans les autres rues concernées que je n'aurais pas mentionnées) ? 3. Une circulaire d'information à destination des parents et des familles est-elle prévue afin de rappeler les règles d'accès, de circulation et de respect des espaces privés voisins de ces établissements ? 4. Quelles mesures pourraient être prises pour éviter que les accès privés et les parkings résidentiels ne soient utilisés comme zones d'attente ou de circulation liées à l'école ?

1. **<u>APRÈS UNE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT, EST-IL POSSIBLE D'OBTENIR UN BILAN DES MESURES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DE LA GARDERIE ?</u>**

Cela ne fait que quelques mois que les aménagements sont effectivement en place et ceux-ci ne sont, à ce jour, pas encore totalement terminés. Dans ces conditions, la phase 0 ne bénéficie pas encore de suffisamment de recul pour permettre une évaluation pertinente et un véritable bilan des mesures mises en place. De plus, le chantier des salles de gym est toujours en cours, ce qui fausse les mesures statistiques ainsi que l'analyse des mouvements de véhicules. Il apparaît dès lors prématuré de tirer des conclusions définitives sur l'efficacité des aménagements réalisés.

2. **<u>UNE PRÉSENCE DE LA POLICE EST-ELLE ENVISAGÉE DANS LES QUARTIERS ET CEUX AVOISINANTS AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS ET DE FAVORISER LE RESPECT DES NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION, NOTAMMENT DANS LES RUES DU MONTHÉOLO, DU MARTORET ET DU CROCHETAN (AINSI QUE DANS LES AUTRES RUES CONCERNÉES QUE JE N'AURAIS PAS MENTIONNÉES) ?</u>**

Dès la rentrée 2025, un système de présence couvrant les trois premières semaines de la rentrée a été mis en place, soit une présence continue à chaque entrée et chaque sortie du 21 août au 12 septembre 2025. Le même système a été remis en activité du 27 au 31 octobre 2025. En plus de cela, nous avons effectué sur ce secteur durant la totalité de l'année scolaire 211 présences policières.

3. **<u>UNE CIRCULAIRE D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS ET DES FAMILLES EST-ELLE PRÉVUE AFIN DE RAPPELER LES RÈGLES D'ACCÈS, DE CIRCULATION ET DE RESPECT DES ESPACES PRIVÉS VOISINS DE CES ÉTABLISSEMENTS ?</u>**

Cet aspect a été pris en charge par la section "Communication" de la Ville de Monthey. La Police municipale a participé en donnant des "papillons" aux automobilistes. De plus, une communication a été envoyée et transmises à tous les parents des écoliers concernés et utilisant les installations scolaires du secteur.

4. **<u>QUELLES MESURES POURRAIT ÊTRE PRISES POUR ÉVITER QUE LES ACCÈS PRIVÉS ET LES PARKINGS RÉSIDENTIELS NE SOIENT UTILISÉS COMME ZONES D'ATTENTE OU DE CIRCULATION LIÉES À L'ÉCOLE</u>**

Cette question est en lien avec les mises à ban possibles pour les propriétaires de parcelles privées. De la signalisation d'interdiction de circuler est en place et les éléments de la réponse 1 ci-dessus doivent aussi être pris en considération.

Monthey, le 31 août 2026